



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

produits humains

Question écrite n° 26029

Texte de la question

M. Francis Saint-Léger appelle l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées au sujet des dons de moelle. Le manque de donneurs dans ce domaine allonge l'attente des malades et parfois sape leur espoir. Il désire connaître les mesures qu'il entend prendre pour promouvoir le don de moelle.

Texte de la réponse

Le plan greffe, annoncé en juin 2000, a prévu l'extension du fichier actuellement géré par l'association France greffe de moelle. Ce plan assure le financement du typage HLA de 10 000 nouveaux donneurs par an sur une période de trois ans. Certaines difficultés de mise en place ont fait que l'exécution de ce plan n'a pas réellement commencé avant l'automne 2001. Le recrutement des nouveaux donneurs se fait selon une politique établie par des professionnels de la greffe allogénique et validée par le conseil médical et scientifique de l'Etablissement français des greffes. Cette politique privilégie le rééquilibrage du fichier en opérant un recrutement préférentiel, mais non exhaustif, d'hommes de moins de quarante ans et s'efforce de toucher certains groupes ethniques afin d'inscrire des donneurs dont le phénotype HLA est peu, voire non représenté, dans le fichier actuel. Par ailleurs, les professionnels de la greffe allogénique, les responsables du fichier national de l'Etablissement français des greffes se sont toujours opposés au recrutement spectaculaire et massif de donneurs dont on sait par expérience que la motivation est susceptible de décroître avec le temps. Le fichier national de volontaires au don de moelle osseuse jouit d'une excellente réputation quant à la fidélisation des donneurs inscrits, même s'ils sont notablement moins nombreux que dans certains fichiers européens. Il faut savoir enfin que, pour chacun des malades français atteints d'une pathologie pour laquelle une allogreffe non apparentée de cellules souches hématopoïétiques pourrait être envisagée, l'interrogation des fichiers (et dans certains cas des banques de sang placentaire) s'effectue au niveau mondial. L'ensemble des fichiers internationaux rassemble aujourd'hui plus de huit millions de donneurs. Le fait de ne pas trouver de donneur identique à un malade sur l'ensemble des fichiers rend très probablement compte de la rareté de son phénotype. Certains malades n'ont pas et n'auront jamais de donneurs identiques, quel que soit le nombre de volontaires recrutés dans le fichier national ou dans l'ensemble des fichiers mondiaux. Il n'en demeure pas moins que l'extension du fichier est réelle et se fait actuellement sur un rythme satisfaisant puisque les objectifs quantitatifs initialement fixés devraient prochainement être atteints.

Données clés

Auteur : [M. Francis Saint-Léger](#)

Circonscription : Lozère (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 26029

Rubrique : Sang et organes humains

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 octobre 2003, page 7604

Réponse publiée le : 10 novembre 2003, page 8691